

### Le ministre de l'Instruction

publique combat cet amendement comme étant en contradiction avec les dispositions légales existantes. Le ministre fait observer qu'au point de vue du fonctionnement administratif et de la régularité, la mesure proposée offrirait de graves inconvénients.

Elle entraverait l'avancement des fonctionnaires de l'Université.

Pour toutes ces raisons, le ministre adjure l'Assemblée de ne pas décréter l'immovibilité des fonctionnaires de l'Université à côté de celle des magistrats et des officiers supérieurs.

En ce qui concerne les instituteurs, le ministre dit que l'on pourrait remplacer l'immovibilité que l'on sollicite par une mesure ayant pour but d'abaisser à 25 ans d'exercice et à 50 ans d'âge les conditions de temps exigées pour la mise à la retraite; il ajoute que cette disposition entrera dans la prochaine loi sur l'Instruction primaire. (Applaudissements.)

M. Vallon réplique qu'il ne veut pas innover, qu'il demande seulement que les fonctionnaires mis en retraite d'emploi bénéficient des conditions appliquées aux retraits d'emploi.

L'amendement Vallon est rejeté, et l'ensemble de la loi est adopté par 537 voix contre 105.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le régime des déportés à la Nouvelle-Calédonie.

Sur la demande de M. d'Haussonville, l'urgence est déclarée.

M. M. H. rappelle que lui et ses collègues ont accepté de porter jusqu'au bout le poids de l'occupation.

Le projet est voté à l'unanimité.

Sont adoptés les articles de 14 à 19 de la loi sur le régime des déportés.

M. d'Haussonville déclare qu'en présence d'explications cordiales échangées avec le ministre de l'intérieur, M. de Castellane et lui retirent leur demande d'interpellation sur les mesures prises contre certains journaux.

Les explications du ministre permettent d'espérer des adoucissements à la mesure prise.

Un amendement de M. J. Favre sur le projet relatif aux déportés est renvoyé à la commission.

La séance est levée à 5 h. 35.

### ÉTRANGER

Nous lisons dans l'Union :

L'Agence Havas reçoit des démentis provenant de toutes les sources et portant sur tous les points; les dépêches particulières des journaux indépendants contredisent la nouvelle de la victoire qu'elle attribuait à Castagnon sur Dorregaray.

Les carlistes assignent Salsons, écrit-on au Diario de Barcelona, ainsi que Vich, Scode-Urgel, Igualdad et presque toutes les villes de la province; depuis assez longtemps, en dépit des rapports officiels, on n'y a vu aucune colonne de troupes.

La Esperanza annonce que les carlistes ont pu introduire par la frontière un nombre considérable d'armes, d'habillements et d'autres objets. Les correspondances du Nord ont assuré qu'un grand nombre d'officiers de l'armée républicaine sont entrés dans les rangs des défenseurs de la légitimité.

Les généraux républicains sont malheureux.

Des désordres atroces ont eu lieu ici.

Les soldats du bataillon des chasseurs de Puerto-Rico, revenus de Monreal, où ils avaient beaucoup souffert par suite de la mauvaise direction de Nouvilas, se sont révoltés. Ils ont parcouru les rues de la capitale en grand désordre, demandant des généraux capables et criant: Vive la République!

Quelque temps après, ils ont demandé la tête des carlistes logés dans la ville, et ayant violé des domiciles, ont assailli des personnages connus pour leurs idées monarchiques; ils se sont livrés aux plus répugnantes excès. Un grand nombre de personnes ont été bâtonnées par ces forcenés et plusieurs sont mortes assommées.

Les officiers du bataillon se sont à la longue rendus maîtres des soldats, qui, pour toute punition, ont été envoyés de nouveau à la poursuite des carlistes.

L'Imparcial confirme ces faits dont il donne un récit plus détaillé; il ajoute que les républicains vont faire une Saint-Barthélemy des carlistes et des membres du clergé.

Le socialisme continue également de s'affirmer par l'établissement et le partage des propriétés particulières; c'est ce qui a eu lieu à Salva-Carrete, avec accompagnement de violences et de dégâts de toutes sortes.

Des bandes d'internationalistes se sont formées en Catalogne; des chefs sont venus de France, espérant que le moment est venu pour eux de se rendre maîtres du pays. Ils ont manifesté leur présence en envoyant aux représentants de France et d'Angleterre des lettres de menace, signées de leurs noms.

Un correspondant de l'Univers lui écrit :

On parle d'une dissolution imminente du cabinet titalien. L'accord ne régit pas entre les ministres. Cependant, en dépit de l'insistance des journaux et de l'impopularité de M. Lanza et de M. Sella, lequel va demander à la Chambre 60,000,000, je ne crois pas que le roi ose en ce moment risquer un changement : il n'aurait de choix qu'entre un ministère rétrograde de la couleur de Ricasoni et c'est absolument usé, entre un ministère Rattazzi, et ce serait tomber dans l'exagération du ministère actuel, ou entre un ministère Cairoli, qui serait le pendant du ministère Zorilla. A tout prendre, le ministère Cairoli étant le moins indiqué, a plus de chances que les autres.

M. Lanza vient de faire un fiasco à Turin en envoyant le préfet et le syndic au-devant d'Amédée, qui n'est pas arrivé au jour indiqué. Le préfet et le syndic se sont déclarés joués et ridiculisés par le ministre, qui aurait dû être informé.

Nous avons eu hier un essai de démonstration républicaine qui n'a pas réussi. Des deux côtés le ridicule a atteint des proportions qui doivent désespérer les adversaires. Les mazziniens voulaient, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du prophète de l'Idée, couronner de laurier sa statue, qui est au Capitole. Ils étaient trente en tout, et se sont présentés en masse sur le mont Capitolin des troupes de ligne, des escouades de policiers et de gendarmes. A peine les Trente se sont-ils présentés que les clairons ont soufflé trois sonneries aigres et précipitées, et les Trente ont fui comme l'éclair.

Mais le syndic provisoire, M. Piancini, qui est un républicain de la veille, a vengé ces patriotes et est allé tout seul couronner le buste de Mazzini.

### ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Par arrêté ministériel en date du 13 mars, M. Charles Seydoux, manufacturier au Cateau, est nommé membre du jury international de l'Exposition de Vienne.

MM. Casse et Kuhlmann sont nommés jurés suppléants.

M. Amédée Lallier, ancien vice-président du tribunal civil de Lille, vient de mourir à Paris, où il s'était retiré depuis quelques années.

Guillaume V..., marchand d'os, demeurant au Cul-de-Four, a parfois des idées baroques. Hier, par exemple, il s'était complètement travesti, et avait déjà parcouru plusieurs rues de la ville, lorsqu'il a été reconnu par un agent, qui lui a dressé procès-verbal.

Hier matin, un homme s'est précipité dans le canal, près de l'écluse du sarlet, et il y allait infailliblement périr, lorsque M. Louis Depretz, maître nageur, s'est jeté à son secours et on l'a ramené sain et sauf sur le bord.

Cet homme, qui exerce la profession de tisserand, se nomme Jean Baptiste D. Il avait été poussé à cet acte de désespoir par des chagrins de famille.

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu hier matin son jugement dans l'affaire Goube et Lober.

Goube a été condamné à quinze mois de prison, pour escroquerie et fraude. Ces délits résultent, aux termes du jugement, de la majoration des factures et des fournitures de fourreaux de baïonnettes après la guerre.

Lober est condamné également à quinze mois pour complicité des mêmes délits.

De plus, Goube et Lober sont condamnés chacun à 3,000 fr. d'amende et 10,127 fr. de dommages-intérêts envers l'Etat, dont 6,904 pour les fourreaux de baïonnettes, et 3,223 fr. pour diverses fournitures défectueuses.

Sitôt le prononcé du jugement, Goube, accompagné de son avocat, s'est rendu au greffe pour interjeter appel. On dit que Lober suivra son exemple. (Propagateur.)

Une bouchère de Mouvaux, la femme Montagne, trompait sur la quantité de la marchandise vendue. Elle avait la singulière habitude de peser tellement vite que le client n'avait pas le temps d'examiner les poids placés dans le plateau de la balance. Elle est parvenue de cette façon à tromper trois fois la même personne. La femme Montagne est condamnée hier par le tribunal correctionnel de Lille à 25 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans le Journal de Roubaix.

Conseil municipal de Roubaix. Séance du 22 février 1873. (suite.)

Présidence de M. DELEPORTE-BAYART, premier adjoint.

Donation de M. Sival.

M. le Président fait l'énoncé suivant : Messieurs, Vous avez accueilli favorablement la donation qu'a faite à la ville notre collègue M. Sival, d'un brevet d'invention ayant pour objet une machine peuseuse servant au mesurage des étoffes; nous venons soumettre à votre acceptation l'acte notarié qui nous assure la possession des droits attachés audit brevet.

Voici la lettre par laquelle M. le Préfet nous adresse cet acte :

Lille, le 23 janvier 1873. Monsieur le Maire, J'ai l'honneur de vous adresser, pour être soumis au Conseil municipal, l'acte par lequel le sieur Sival, négociant, demeurant à Roubaix, a fait donation à cette ville du brevet d'invention qui lui a été délivré par M. le Ministre du commerce en date du 5 septembre 1872, pour une durée de quinze années, et ayant pour objet une machine peuseuse servant au mesurage des étoffes.

Je vous prie de vouloir bien renvoyer ensuite la donation dont il s'agit avec la délibération qui interviendra et le certificat de vu du donateur.

Agréé, etc.

Le conseil, à l'unanimité, vote l'acceptation de l'acte notarié qui assure à la ville la possession des droits attachés au brevet dont M. Sival lui a fait donation.

Le conseil, à l'unanimité, vote l'acceptation de l'acte notarié qui assure à la ville la possession des droits attachés au brevet dont M. Sival lui a fait donation.

Etablissement d'un grand pesage public.

M. le président parle de l'établissement d'un grand pesage public.

Messieurs, La mise en vigueur du tarif des nouveaux droits d'octroi sur les fourrages nécessite l'installation d'un grand service de pesage public qui s'accroîtra du pesage facultatif des denrées qui se vendent sur les marchés, et de toutes autres marchandises dont le poids est susceptible d'être évalué.

Je prie M. le secrétaire de donner lecture de deux lettres de M. Roche, relatives à l'établissement de ce service.

M. le secrétaire lit :

Roubaix, le 6 janvier 1873. Le préfet du Nord, Signé : SÉGURIER.

Le conseil, à l'unanimité, vote l'acceptation de l'acte notarié qui assure à la ville la possession des droits attachés au brevet dont M. Sival lui a fait donation.

Etablissement d'un grand pesage public.

M. le président parle de l'établissement d'un grand pesage public.

Messieurs, La mise en vigueur du tarif des nouveaux droits d'octroi sur les fourrages nécessite l'installation d'un grand service de pesage public qui s'accroîtra du pesage facultatif des denrées qui se vendent sur les marchés, et de toutes autres marchandises dont le poids est susceptible d'être évalué.

Je prie M. le secrétaire de donner lecture de deux lettres de M. Roche, relatives à l'établissement de ce service.

M. le secrétaire lit :

Roubaix, le 6 janvier 1873. Le préfet du Nord, Signé : SÉGURIER.

Le conseil, à l'unanimité, vote l'acceptation de l'acte notarié qui assure à la ville la possession des droits attachés au brevet dont M. Sival lui a fait donation.

Etablissement d'un grand pesage public.

M. le président parle de l'établissement d'un grand pesage public.

Messieurs, La mise en vigueur du tarif des nouveaux droits d'octroi sur les fourrages nécessite l'installation d'un grand service de pesage public qui s'accroîtra du pesage facultatif des denrées qui se vendent sur les marchés, et de toutes autres marchandises dont le poids est susceptible d'être évalué.

Je prie M. le secrétaire de donner lecture de deux lettres de M. Roche, relatives à l'établissement de ce service.

M. le secrétaire lit :

Roubaix, le 6 janvier 1873. Le préfet du Nord, Signé : SÉGURIER.

Le conseil, à l'unanimité, vote l'acceptation de l'acte notarié qui assure à la ville la possession des droits attachés au brevet dont M. Sival lui a fait donation.

Etablissement d'un grand pesage public.

M. le président parle de l'établissement d'un grand pesage public.

Messieurs, La mise en vigueur du tarif des nouveaux droits d'octroi sur les fourrages nécessite l'installation d'un grand service de pesage public qui s'accroîtra du pesage facultatif des denrées qui se vendent sur les marchés, et de toutes autres marchandises dont le poids est susceptible d'être évalué.

Je prie M. le secrétaire de donner lecture de deux lettres de M. Roche, relatives à l'établissement de ce service.

M. le secrétaire lit :

Roubaix, le 6 janvier 1873. Le préfet du Nord, Signé : SÉGURIER.

Le conseil, à l'unanimité, vote l'acceptation de l'acte notarié qui assure à la ville la possession des droits attachés au brevet dont M. Sival lui a fait donation.

Etablissement d'un grand pesage public.

M. le président parle de l'établissement d'un grand pesage public.

dit pour son outillage et sa gestion; qu'on ne pourra bien fixer qu'après l'installation et le fonctionnement de ces divers pesages.

Agréé, je vous prie, etc.

M. Talon : on a blâmé l'administration des hospices d'avoir dépensé de l'argent avant que le Conseil eût voté le crédit; il en est de même ici; sans nous consulter, on fait des dépenses pour 1,500 à 2,000 fr., et l'on vient ensuite nous demander le crédit.

En vertu du même principe qui nous permettait d'infliger un blâme public à l'administration des hospices, je demande un blâme pour l'administration qui fait des dépenses sans consulter le conseil.

M. Toulemonde-Nollet appuie l'observation de M. Talon.

M. Motte-Bossut : outre que je m'associe au blâme formulé par M. Talon, je désirerais savoir pourquoi on veut donner 2,000 francs à l'employé du pesage, quand M. Roche lui-même m'a assuré qu'au chemin de fer, le service est bien fait avec 1,200 francs.

M. Ch. Junker et plusieurs conseillers demandent qu'on élise une commission pour examiner le projet de M. Roche.

Le Conseil nommé à cet effet MM. Motte-Bossut, P. Richard et Moïse Rogier.

M. le président lève la séance; la continuation de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine réunion.

Etat-civil de Roubaix.

NAISSANCES DU 19 MARS. — Marie Barbioux, rue du Moulin-de-Roubaix. — Julie Lepers, rue du Collège. — Eugénie Thirif, rue St-Antoine. — Louis Bonheur, rue d'Arcole. — Mathilde-Marie Motte, rue des Fabricants. — Hortense Cattoire, au Pile. — Julie Bonte, au Fontenois. — Pauline Hendrickze, rue St-Laurent. — Marie Mérisse, au Fontenois. — Marie Favorel, rue St-Joseph. — Philomène Carré, rue St-Joseph. — Marie Carton, rue St-Antoine.

DÉCÈS DU 19 MARS. — Silvie Willems, 8 ans, au Petit-Beaumont. — Lucie Delplaque, 74 ans, journalière, à l'Hospice. — Ghio, présenté sans vie, rue Ste-Elisabeth.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 25 mars 1873, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Monsieur EDOUARD MORY, époux de Dame AMANDINE DUBRUNFAUT, décédé à Roubaix, le 29 mars 1872, dans sa trentième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PÉLERINAGE NATIONAL à Notre-Dame-de-Chartres.

L'Emancipateur de Cambrai annonce un pèlerinage national à Notre-Dame-de-Chartres, pour la fin du mois de mai prochain.

Ce sanctuaire, dit la lettre adressée à ce sujet par M. l'abbé Bulteau, curé de Wambaix, à l'Emancipateur, est sans contredit le plus ancien de France; il est même le plus ancien du monde catholique. Déjà avant la naissance du christianisme, l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'imcomparable cathédrale était un lieu de pieuses réunions pour les Druides; éclairés par une révélation primitive répandue dans l'univers entier, ces prêtres gaulois y honoraient la Vierge qui devait enfanter, et lui avaient élevé une statue avec cette célèbre inscription : VIRGINI PARTURUS. C'est ce que nous rappelle Mgr l'Evêque de Chartres, dans sa lettre pastorale à l'occasion de la restauration complète de l'église de Notre-Dame-de-Sous-Terre.

Ce ne sera pas la première fois que la vieille basilique verra des flots de pèlerins venir implorer le secours de Marie pour la Papauté et pour la France. Au deuxième siècle, quand l'église était divisée par le schisme des anti-Papes et les violences des empereurs d'Allemagne, Notre-Dame-de-Chartres vit les Papes Pascal II, Innocent II et Alexandre III, prosternés à ses pieds avec des cardinaux, des évêques, des princes, des seigneurs et une foule de pèlerins accourus de toutes les provinces de la France. Ils venaient lui porter leurs vœux et leurs prières pour la paix et le triomphe. Ils y furent pleinement exaucés, comme l'histoire l'atteste; car jamais Notre-Dame-de-Chartres n'a été invoquée en vain.

Que de fois aussi, à travers les siècles, nos rois très-chrétiens avec leurs peuples sont allés à Chartres se jeter aux pieds de Notre-Dame, lui demander de veiller sur la France, de bénir ses armes, de lui rendre la paix et de la secourir dans ses calamités et ses épreuves!

Imitons nos pères; allons à Chartres implorer Celle qui aime à être invoquée. Que notre pèlerinage soit une manifestation de notre foi; qu'il soit surtout l'affirmation pour tous que rien de stable ne peut s'établir ici-bas sans la religion, qui seule donne aux œuvres de l'homme un cachet de grandeur et de durée.

Mgr l'Evêque de Chartres ayant sanctionné, dit la Voix de Notre-Dame-de-Chartres, de sa haute approbation ce projet de pèlerinage national, nous avons pleine confiance au succès.

Dés maintenant, on peut s'adresser à M. l'abbé Bourlier, supérieur des Clercs de Notre-Dame, à Chartres (Eure-et-Loir.)

Faits Divers

La Liberté annonce que la sellerie du fort de Vincennes a été presque dévalisée. Plusieurs centaines de harnais ont été enlevés, et c'est avec une voiture et les chevaux du fort que l'enlèvement aurait eu lieu. Une enquête est ouverte.

Hier, à l'issue de l'audience du tribunal correctionnel de Paris, le prévenu Crampon a été arrêté au moment où il franchissait la grille du palais. L'affaire du transcontinental a été reprise aujourd'hui, et M. Lenoir a présenté la défense de Poupinel.

Un grave accident a inauguré, hier matin sur la ligne du Luxembourg, la prise de possession de l'Etat belge.

Le train de transit, qui avait quitté la station de Bruxelles, à 2 h. 30 m. du matin, et qui était trainé par deux locomotives à dérailleur entre La Hulpe et Luxensart, et a été précipité du haut d'un talus de quinze à vingt mètres.

Un des mécaniciens a eu les reins brisés, il est dans un état désespéré. Un autre est resté deux heures sous les débris d'une locomotive et a pu être retiré sain et sauf.

On attribue cet accident à la malveillance. On raconte que des rails avaient été placés en travers de la voie.

TERRIBLE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. — Nous lisons dans la Meuse :

La station de Spa a été avant-hier le théâtre d'un terrible accident de chemin de fer, qui a mis en émoi toute la population de cette ville.

Vers 6 heures du soir, on vit arriver à Spa, avec une vitesse vertigineuse, un train de marchandises qui venait de Luxembourg. C'était un spectacle effrayant : les roues brûlaient pour ainsi dire les rails; le train passait avec la rapidité de l'éclair. Tout-à-coup, un bruit semblable à un coup de canon se fit entendre; c'était les wagons du convoi qui, ayant déraillé dans la gare de Spa, venaient de se briser en mille pièces avec toutes les marchandises qu'ils contenaient. Montés les uns sur les autres, euechètrés, tordus, ils ne formaient plus qu'un horrible chaos. La locomotive seule fut préservée. Au moment du déraillement des premières voitures, ses chaînes d'attache s'étaient brisées, et elle avait pu continuer sa route sans encombre jusqu'à ce que le machiniste parvint à l'arrêter.

Trois employés du chemin de fer de l'Etat ont perdu la vie dans cet accident. Le chauffeur, qui avait sauté en bas de la locomotive à l'entrée de Spa, fut tué sur le coup; le chef-garde du train, M. Marneffe, fut retrouvé sous les débris affreusement mutilé; il avait cessé de vivre. Le garde serre-frein, grièvement blessé, a succombé hier matin. Enfin, un quatrième garde a reçu de graves blessures en sautant du train, mais on espère le sauver.

Cet accident est dû surtout à cette rampe du Hekay, dont il a été plusieurs fois question à la Chambre ces jours derniers. Arrivé en cet endroit, le train de marchandises ne put pas s'arrêter; les freins furent impuissants à le maintenir et il continua sa course folle jusqu'à Spa.

Nouvelles du soir.

On nous écrit de Versailles, le 19 mars, soir :

Le bureau de l'Académie française a demandé à être reçu par le président de la République et par M. de Rémusat pour les féliciter sur l'issue des négociations. Le bureau de l'Académie sera reçu par M. Thiers vendredi, ou peut-être samedi seulement, à cause de la réception hebdomadaire de M. de Rémusat à Paris, qui a lieu tous les vendredis.

Quelques journaux parlent de rixes qui auraient eu lieu dans les départements occupés, entre la population et des militaires allemands. On donne à ces faits une gravité et une importance qu'ils n'ont pas. Il n'y a pas eu de rixe. Que quelques habitants, en apprenant leur prochaine délivrance, aient témoigné leur joie assez hautement, le fait est probable; mais il n'y a pas eu de conflit, et tout porté à croire, le passé en est garant, que les populations qui ont supporté jusqu'ici l'occupation avec tant de dignité, ne se départiront pas, à la dernière heure, de cette dignité et de ce calme que commandent plus que jamais les circonstances.

On s'occupe beaucoup du procès Bazaine, et on représente cette affaire comme entrée dans une phase nouvelle; il n'y a, à ce sujet, rien de décidé, ni quant à l'issue du procès, ni quant à la composition du conseil de guerre, ni quant au lieu et à l'époque de sa convocation. L'instruction est terminée; les pièces ont été remises entre les mains du général Pourcet. Le secret n'étant, dès lors, plus nécessaire pour la bonne conduite de l'instruction qui est terminée, il est naturel que le séquestre du matériel soit moins rigoureux, que ses communications avec le dehors soient plus faciles et qu'il ne soit plus aussi strictement soumis à un régime que l'intérêt de la justice et les règles ordinaires ont seules, jusqu'ici, commandé.

La commission relative aux réformes à introduire dans la municipalité Lyonnaise s'est entendue ce matin avec le gouvernement sur la base d'un arrangement provisoire réservant la question jusqu'à la présentation d'un projet général sur la réorganisation municipale.

Tous les bruits donnant comme imminente la présentation par le gouvernement des projets relatifs à une seconde Chambre et à la loi électorale sont prématurés. Les questions qui se rattachent à ces projets sont trop graves et trop nombreuses pour que le gouvernement ait déjà pu les résoudre.

Plusieurs maisons de banque de la Nouvelle-Orléans ont suspendu leurs paiements, par suite de la baisse des cotons.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 20 mars.

Le gouvernement, dit le Siècle, vient de fixer définitivement au 27 avril prochain les élections législatives dans les neuf départements qui ont des sièges vacants à l'Assemblée.

On annonce comme devant paraître prochainement une promotion dans la marine. Deux contre-amiraux, quatre capitaines de vaisseau et huit capitaines de frégate seraient nommés.

On annonce la mort de M. Beauvais-Davy, avocat au Conseil d'Etat et à